



SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

FICHE D'IDENTITÉ

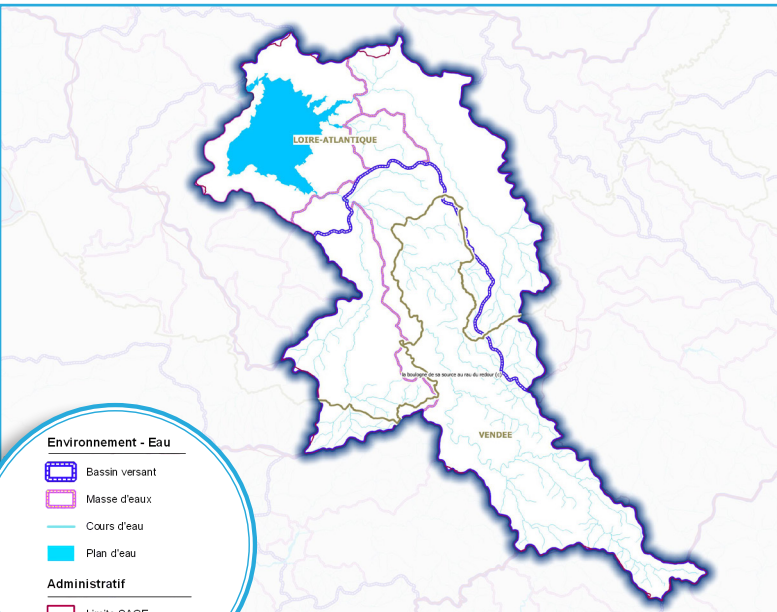
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité



Mai 2023

CARTE



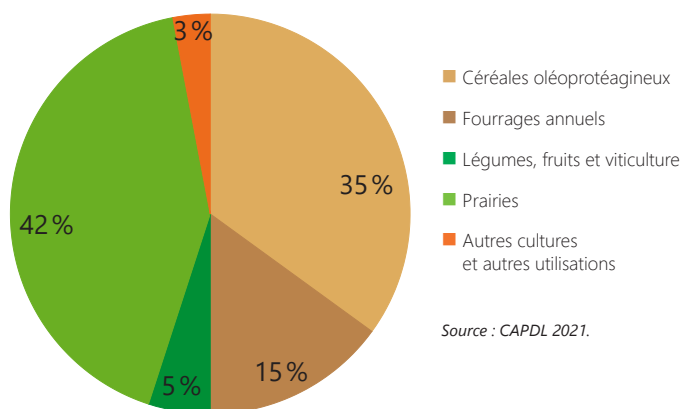
Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne
Extrait BD TOPO 2017 IGN Paris
Réalisation SIG/CAPDL - Mai 2019

INFORMATIONS CLÉS

- Territoire à cheval entre la Loire-Atlantique (44) et la Vendée (85).
- Deux cours d'eau principaux : l'Ognon (185 km²) et la Boulogne (485 km²) alimentant le Lac de Grand-Lieu.
- État d'avancement : le nouveau SAGE (2015) a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 17 avril 2015.
- Agriculture : environ 1300 exploitations (*données SAGE*).
- Prélèvements pour l'irrigation en 2018 :
 - 7,3 millions de m³ d'eau de surface
 - 5,4 millions de m³ d'eau souterraine (*source : BNPE 2020*).

| | |
|-----------------------------------|--|
| Présidence | Claude NAUD, maire de Corcoué-sur Logne |
| Animation | François CHARRUAU |
| Portage | Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu |
| Élu Chambre d'agriculture | Stéphane GABORIT |
| Conseillère Chambre d'agriculture | Marie-Laure ROUSSEAU |

OCCUPATION DES SOLS



EAU

- 5 sous-bassins versants : Boulogne Amont, Boulogne Aval, Lac, Logne, Ognon.
- 5 masses d'eau superficielles.
- 2 masses d'eau souterraines.

850
km²

87%
de terres agricoles

44
communes concernées,
soit environ 200 000 habitants



SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Félicité



Mai 2023

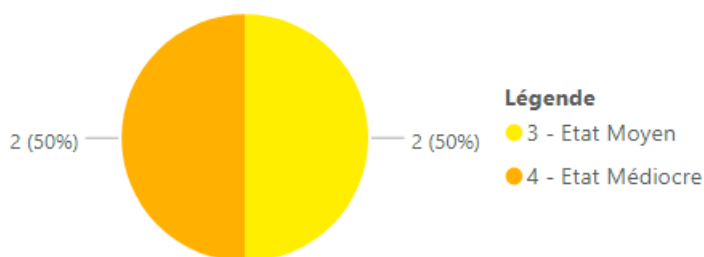
PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

Un nouveau contrat territorial multithématique (CTEau) va démarrer en 2022.

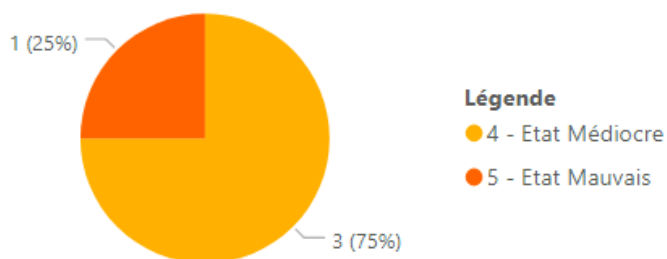
ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Aucune masse d'eau « cours d'eau » du SAGE n'est en bon état écologique. Entre 2013 et 2017, la situation s'est dégradée : 1/4 des masses d'eau est passé en mauvais état.

État écologique 2013



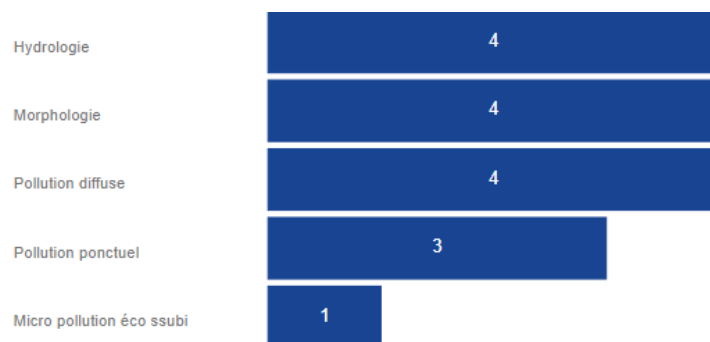
État écologique 2017



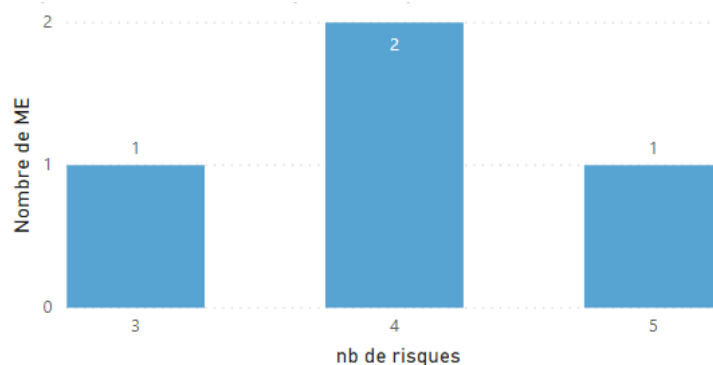
PRESSIONS

Toutes les masses d'eau « cours d'eau » ont au moins 3 pressions significatives : hydrologie, morphologie et pollution diffuse. 100 % sont donc classées en risque de non atteinte des objectifs de bon état en 2027.

Nombre de masses d'eau par pression



Nombre de pressions par masse d'eau



25%

des cours d'eau classés en mauvais état écologique

100%

des masses d'eau concernées par au moins 3 pressions, dont la pression pollution diffuse



SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité



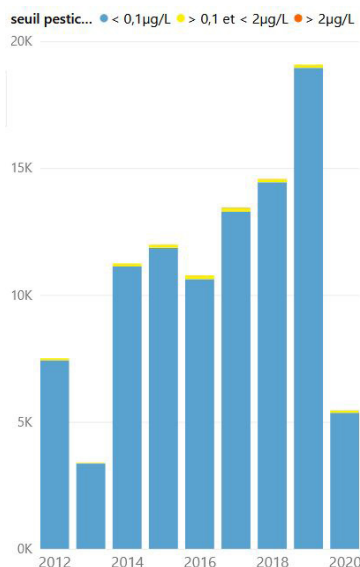
Mai 2023

QUALITÉ DE L'EAU

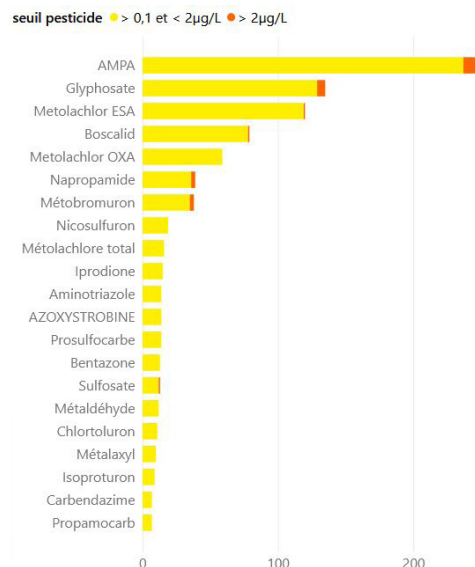
PESTICIDES

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1µg/l reste très faible entre 2012 et 2020. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (44 %). On retrouve ensuite des herbicides (39 %) et des fongicides (16 %).

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2012-2020



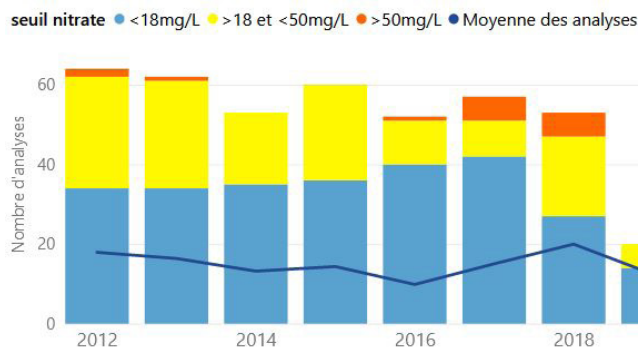
NITRATES

Entre 2012 et 2020 :

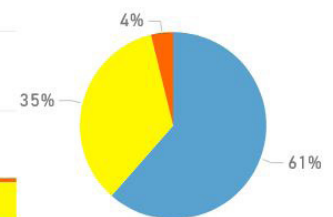
61%

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2018-2020



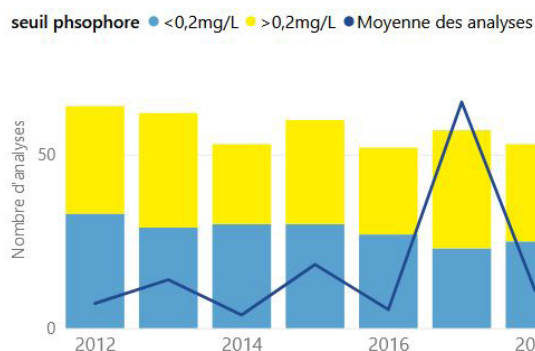
PHOSPHORE

Entre 2012 et 2020 :

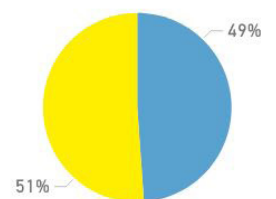
49%

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2018-2020





SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

FICHE D'IDENTITÉ

Mai 2023

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Futur



ENJEUX MAJORITAIRES

- **Améliorer la qualité physico-chimique et chimique des eaux :**
 - attendre le bon état écologique et chimique des masses d'eau cours d'eau et des eaux souterraines.
- **Améliorer la qualité des milieux aquatiques :**
 - rétablir la continuité écologique des cours d'eau,
 - limiter la prolifération des espèces envahissantes,
 - identifier, préserver et restaurer les têtes de bassins.
- **Préservation et valorisation des fonctionnalités des zones humides pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.**
- **Gestion quantitative en étiage et en période de crue :**
 - maîtriser les prélèvements d'eau pour assurer la pérennité de l'eau,
 - prévenir le risque inondation.



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- **Interdiction du remplissage des plans d'eau en période d'étiage :**
 - prélèvements entre le 1^{er} avril et le 30 octobre, autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable, sont plafonnés à leurs niveaux de référence (année 2009),
 - tout plan d'eau nouvellement créé ne doit pas avoir d'incidence sur le débit des cours d'eau à l'étiage.



SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

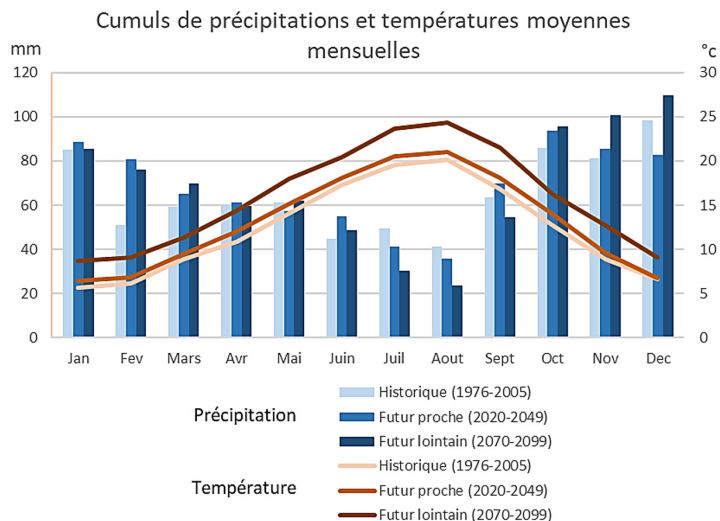
FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Futur



Mai 2023

QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

- 7 mm

Futur proche

- 36 mm

Futur lointain



SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

FICHE D'IDENTITÉ

Mai 2023

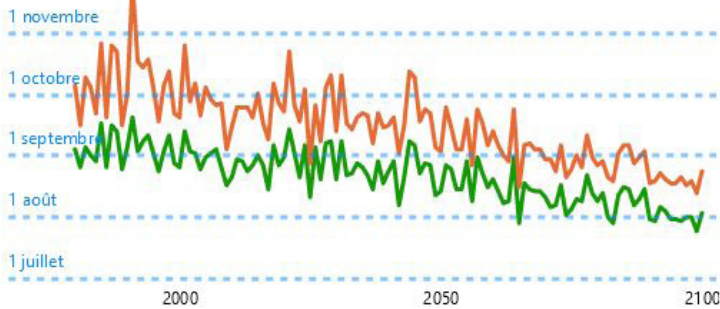
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Félicité



MAÏS

Récolte du maïs

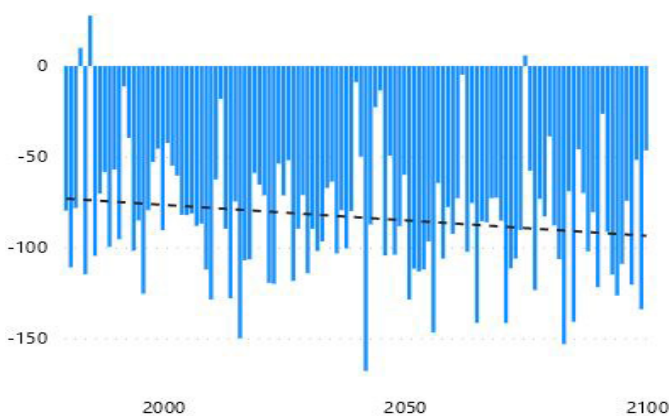
● ensilage ● récolte grain



Accélération des stades :

- possibilité de changer de variété pour une plus tardive, à condition d'avoir de ne pas être limité par la disponibilité de l'eau,
- levée plus rapide,
- semi plus précoce possible.

Cumul BH entre 15 feuille et limite d'avortement des grains



Diminution de la disponibilité de l'eau :

- dégradation du bilan hydrique sur la période la plus critique de la plante.

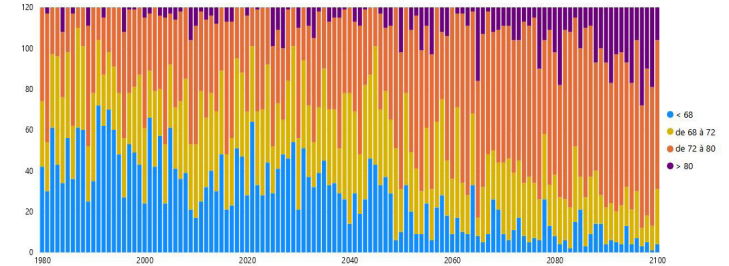
Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du risque d'avoir un second vol de pyrale,
- remonter de la sesamie.



BOVINS

ITH bov (juin à septembre)



L'«ith» est l'indicateur de stress des animaux. Ce graphique montre le nombre de jours sur l'été où les animaux sont impactés par la chaleur et l'humidité (en jaune et orange) et le nombre de jours où un risque de mortalité est présent (violet).

Augmentation du stress thermique chez les animaux :

- diminution de l'alimentation,
- augmentation des besoins en eau,
- diminution de la production de lait,
- diminution de la fertilité,
- diminution de la croissance.

Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du nombre de tiques et autres insectes.